



CONSEIL D'ÉTAT section de législation

Quatrième chambre

La demande d'avis introduite le 30 octobre 2018 par le Ministre Budget, des Finances, de l'Énergie, du Climat et des Aéroports de la Région wallonne sur un projet d'arrêté ministériel 'modifiant l'arrêté ministériel du 29 septembre 2011 déterminant le facteur de réduction « k » à partir du 1^{er} octobre 2011', a été rayée du rôle le 29 novembre 2018, conformément à l'article 84, § 4, alinéa 2, des lois 'sur le Conseil d'État', coordonnées le 12 janvier 1973.